

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 27 juin 2017

Le conseil spécialisé pour les filières laitières s'est réuni le 27 juin 2017, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Enjeux du Brexit pour les filières laitières françaises

Le Conseil européen a officiellement autorisé la Commission à ouvrir les négociations avec le Royaume-Uni le 22 mai dernier pour sa phase de retrait de l'Union européenne. Ces négociations sont menées par la *Task force 50*, dirigée par Michel Barnier, face à David Davis pour le Royaume-Uni. Ce n'est qu'au terme de ces négociations, qui devraient durer 18 mois, qu'un accord de retrait sera soumis à l'approbation du Parlement européen et au vote à la majorité qualifiée renforcée du Conseil européen, pour sceller la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne à partir de mars 2019. Le Conseil devrait procéder à une première évaluation de l'avancée des négociations en octobre prochain et pourrait alors autoriser la Commission à débiter les négociations sur le futur **cadre** de la relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, notamment sur le plan commercial. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation participe à l'élaboration de la position française, sous l'égide du Secrétariat général des affaires européennes rattaché au Premier ministre. L'expertise des enjeux par filière est en cours, appuyée par les débats dans le cadre des conseils spécialisés de FranceAgriMer. Les négociations s'annoncent complexes, dans un contexte institutionnel et géopolitique particulièrement tendu outre-Manche.

Concernant les produits laitiers, le Royaume-Uni est le 3^e producteur de lait de vache de l'Union européenne, avec 10 % des volumes, derrière l'Allemagne et la France. Actuellement, la production de lait du Royaume-Uni ne permet pas de couvrir la demande intérieure croissante sur les produits de grande consommation. Les transformations se concentrent d'abord sur le lait frais pasteurisé, pour lequel le marché anglais est auto-suffisant, ce qui n'est pas le cas pour les fromages, les yaourts et le beurre. En 2015, le Royaume-Uni a ainsi importé pour 2,86 milliards d'euros de produits laitiers en provenance de l'Union européenne, principalement d'Irlande, de France et d'Allemagne.

Le Royaume-Uni est également exportateur de produits laitiers vers l'Union européenne (plus d'1 milliard d'euros en 2015), mais sa balance commerciale est donc déficitaire. Le premier débouché des produits laitiers britanniques est l'Irlande, loin devant les Pays-Bas.

La France exporte également davantage de produits laitiers au Royaume-Uni qu'elle n'en importe. Sa balance commerciale est excédentaire de plus de 100 millions d'euros depuis plusieurs années.

Pour en savoir plus :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/46776/447250/file/Commerce%20agroalimentaire%20entre%20la%20France%20et%20le%20RU.pdf>

Outre les enjeux financiers du retrait du Royaume-Uni pour le budget de la PAC, le maintien des flux d'échanges et les accords commerciaux constitueront un volet important des négociations à venir.

La mise en place de barrières tarifaires pourrait entraîner une déstabilisation du marché européen, avec le report de livraisons intra-européennes jusqu'alors destinées au Royaume-Uni vers les autres pays de l'Union européenne.

La Commission européenne entend également s'assurer que le Royaume-Uni parte avec sa part des engagements internationaux. Une vigilance particulière devra notamment être observée concernant la répartition des contingents négociés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce mais aussi dans le cadre d'accords bilatéraux hors OMC. 38 contingents concernent actuellement le secteur laitier, sans compter les négociations à venir avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Conjoncture et situation des marchés

Lait de vache conventionnel : le prix du beurre atteint des sommets au niveau mondial, les cours de la poudre de lait se redressent progressivement

Dans un contexte de manque de beurre au niveau mondial, les prix du beurre atteignent des sommets (+ 80 % par rapport à 2016 dans l'Union européenne, + 79 % en Océanie). Les cours de la poudre de

grasse sont également en hausse par rapport à l'an dernier (+ 53 % dans l'Union européenne, + 59 % en Océanie). Les cours de la poudre de lait écrémé se redressent plus lentement, grâce à une reprise de la demande mondiale depuis avril : + 29 % dans l'Océanie et + 21 % dans l'Union européenne, où les stocks d'intervention pèsent sur le marché.

En France, les prix progressent aussi par rapport à l'an dernier : + 71 % pour le beurre, + 72 % pour le lactosérum, + 44 % pour la poudre grasse, + 15 % pour la poudre de lait écrémé.

La production mondiale de lait est en hausse, tirée par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis principalement. La collecte européenne montre des signes de reprise, notamment en Pologne et en Irlande. La production des Pays-Bas ne fléchit pas, en dépit d'abattages de vaches importants.

En France, la collecte reste en deçà du niveau des dernières années. Avec la fin des quotas laitiers, la production se concentre, comme prévu, dans le croissant laitier et notamment le grand ouest, alors qu'elle recule sensiblement dans les zones de déprise.

Lait de vache biologique : la collecte de lait bio retrouve les niveaux de 2016 au printemps et le prix du lait bio a entamé sa phase de baisse saisonnière. Depuis le début de l'année, le prix payé au producteur est en hausse par rapport à 2016. Les fabrications de crèmes, yaourts et desserts lactés bio ont encore progressé en 2017, en revanche lait conditionné et fromages frais marquent le pas, dans un contexte de repli des achats de lait bio par les ménages.

Appui aux exportateurs : négociations en cours pour maintenir l'accès aux marchés extérieurs, agréments en ligne via Expadon 2

Les négociations se poursuivent pour maintenir l'exportation de produits laitiers français vers certaines destinations : produits au lait cru en Corée du Sud, laits infantiles en Chine, fromages au lait cru en Australie ...

En outre, FranceAgriMer poursuit le déploiement de l'application Expadon 2 qui permet désormais aux établissements de solliciter un agrément en ligne pour l'exportation. Après une phase pilote dans les régions Bretagne et Pays de la Loire pour les filières des produits carnés et laitiers, l'extension à la France entière est effective depuis le 19 juin 2017. Le service devrait être ouvert à l'automne 2017 pour les autres filières (œufs, pêche, alimentation animale et coproduits, animaux vivants, génétique animale et végétale, produits végétaux).

Pour en savoir plus, <http://www.franceagrimer.fr/fam/International/Exportations/Expadon-2>

Bilan des aides à la réduction de la production laitière et à la trésorerie des éleveurs laitiers

Deux aides de crise ont été mises en place par FranceAgriMer en 2016 à la demande des pouvoirs publics pour venir en aide aux éleveurs bovins laitiers. Une **aide à la trésorerie** versée en fin d'année 2016 et au début de l'année 2017 à 19 576 éleveurs en difficulté identifiés par FranceAgriMer, pour un montant global de 31,3 millions d'euros. Une procédure complémentaire a été mise en place pour les éleveurs éligibles non identifiés précédemment. Plus de 14 000 demandes ont été déposées auprès des directions départementales des territoires et sont en cours d'instruction finale pour un paiement avant le 30 septembre prochain.

Concernant **l'aide à la réduction de production laitière**, 28,2 millions d'euros ont été versés à 12 735 bénéficiaires.

Présentation de l'étude du Réseau Mixte Technologique ruminants sur les contrats laitiers

Le Réseau Mixte Technologique ruminants a dressé un bilan des contrats laitiers à la fin 2016, après enquête auprès de 29 entreprises représentant 84 % de la collecte nationale. S'agissant du contenu des contrats en matière de prix et de gestion des volumes, l'étude révèle que la constitution d'organisations de producteurs n'a pas encore porté ses fruits. Les OP restent très nombreuses, de petite taille et peu structurées pour donner un réel pouvoir aux producteurs. Il paraît donc nécessaire de poursuivre la réflexion sur une massification et une gestion de l'offre à travers des OP/coopératives de collecte, avec transfert de propriété, afin que les producteurs soient en mesure de négocier les prix en fonction des volumes qu'ils produisent et maîtrisent collectivement.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr